



INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS POUR LES CULTURES DE LA TOMATE ET DU POIVRON EN 2015

Ce bulletin d'information présente la liste de la majorité des insecticides et des fongicides homologués dans ces légumes-fruits que sont la tomate et le poivron. Les traitements de semences et les produits qui sont homologués contre les ravageurs rares ou occasionnels ne sont pas inclus.

Avant d'utiliser un pesticide, lisez attentivement l'étiquette du produit et suivez les recommandations qui y sont indiquées. En cas de divergence entre une information mentionnée ici et celle apparaissant sur l'étiquette d'un produit, cette dernière devra être utilisée.

Information contenue dans les tableaux

Le **ravageur visé** : les pesticides sont présentés selon le ou les ravageurs contre lesquels ils sont homologués.

Le **nom commercial** ainsi que la **matière active** du produit.

Le nom de la **famille chimique** ainsi que le **groupe chimique** : le numéro du groupe chimique identifie de façon rapide une famille chimique de pesticides. Lorsque des traitements répétitifs sont effectués pour réprimer une maladie ou un insecte donné, il est recommandé d'alterner des produits appartenant à des groupes chimiques différents. Ainsi, il est possible de limiter l'apparition de résistance d'un insecte ou d'une maladie à un pesticide. Les fongicides classés dans le groupe M (fongicides dits multisites) échappent à cette règle, car le risque de développer de la résistance est très faible puisqu'ils agissent à plusieurs niveaux de développement du champignon et affectent de nombreuses fonctions vitales de ce dernier.

Le **délai de réentrée au champ** correspond à l'intervalle minimal en heures requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ.

Le **délai d'application avant la récolte** représente l'intervalle minimum en jours devant être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Ce délai est établi pour éviter que des résidus de pesticides supérieurs aux normes soient présents dans l'aliment.

La **dose d'application à l'hectare** du produit.

Le **nombre de traitements permis ou la quantité maximum** pouvant être appliquée par saison : cette information permet d'effectuer un choix plus éclairé lors des prises de décision pour le choix du produit à privilégier.

L'**indice de risque pour l'environnement (IRE)** informe sur l'impact d'un pesticide sur diverses espèces animales et végétales, dont les vers de terre, les abeilles, les oiseaux et les organismes aquatiques. L'**indice de risque pour la santé (IRS)** informe sur l'impact toxicologique d'un pesticide pour la santé humaine. Ces deux indices sont issus de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ). Plus le chiffre de l'indice est élevé, plus le risque est grand. Pour en savoir davantage, consultez le [site Web de l'IRPeQ](#).

Ajouts de produits pour 2014-2015

VOLIAM XPRESS^{MC} (chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine)

Ce produit est un insecticide foliaire ayant un mode d'action double qui supprime les lépidoptères. Il s'agit d'un produit de la famille des diamides (groupe 28) et des pyréthroïdes (groupe 3). L'insecticide VOLIAM XPRESS ne doit pas être employé si un traitement de sol a été effectué avec un autre insecticide du groupe 28, tel le MINECTO DUO 40WG. Comme le chlorantraniliprole est persistant et s'accumule d'une saison à l'autre, il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du chlorantraniliprole sur les sites traités avec ces produits lors de la saison précédente. L'efficacité des insecticides à base de pyréthroïdes diminue avec l'augmentation de la température (à partir de 24-25 °C). Afin d'obtenir les meilleurs résultats possible, il est préférable d'appliquer l'insecticide VOLIAM XPRESS en soirée, lorsque la température baisse.

XENTARI WG (produits microbiens)

Ce nouvel insecticide biologique est homologué notamment pour contrer l'activité des fausses-arpenteuses et autres noctuelles dans la culture de l'aubergine. Comme tout insecticide à base de *Bacillus*, la mort du ravageur se fait par ingestion du tissu foliaire. La mortalité est observée quelques jours suivant l'application.

HUILE DE PULVÉRISATION 13E (huile minérale 99 %)

Cette huile minérale est homologuée pour la répression des acariens. Respecter la dose d'application afin d'éviter de la phytotoxicité. Les huiles horticoles perturbent ou retardent la transpiration et la respiration des plantes au cours de la période d'évaporation. Il est important de ne pas les appliquer lors de périodes de sécheresse et avant ou pendant une période de gel.

MISES EN GARDE

- Assurez-vous du bon fonctionnement et du réglage de votre pulvérisateur. Une pulvérisation mal faite peut être à l'origine d'une répression inadéquate des ravageurs ou de la présence de résidus de pesticides sur la récolte. Vous pouvez consulter la [liste des personnes accréditées](#) qui offrent le service de réglage des pulvérisateurs, dans le cadre du projet Action Réglage.
- Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte doivent être rigoureusement respectés.
- Portez le matériel de protection approprié.

Ce bulletin d'information ne remplace pas l'étiquette des produits. Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

Conservez ce bulletin d'information; vous pourrez le consulter tout au long de la saison.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
CATHERINE THIREAU, agronome – Avertisseuse
Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr. (PRISME)
Téléphone : 450 454-3992 – Courriel : cthireau@prisme.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, Cindy Ouellet et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information N° 2 – Solanacées – 9 juillet 2015

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DU POIVRON

Poivron – Insecticides

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS	
Pyrale du maïs	BIOPROTEC 3P	Produits microbiens (11)	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	4	1	1,45 kg	4	ND	5	
	BIOPROTEC CAF					2,8 L				
	DECIS 5 CE	Pyréthroïde synthétique (3)	deltaméthrine	12	3	250 à 300 ml	3	72	15	
	DECIS FL					410 à 820 ml				36
	RIMON 10 EC	Benzoylurée à substituant (15)	novaluron		1					
Pyrale du maïs et Vers gris	AMBUSH 500 EC	Pyréthroïde synthétique (3)	perméthrine	12	1	140 ml; 225 à 300 ml (si sol sec ou vers gris de 2,5 à 4 cm)	ND	214	139	
	POUNCE 384 EC				55 (vers gris)					
	PERM-UP				1					
	VOLIAM XPRESS	Diamide et Pyréthroïde synthétique (28 et 3)	chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	24	7	500 ml	2	172	101	
	INTREPID 240F (homologué également contre le ver-gris noir)	Diacylhydrazine (18A)	méthoxyfénozide	12	24	0,3 à 0,6 L	2 L	92	13	
Pyrale du maïs, Doryphore de la pomme de terre et Fausse-arpenteuse	ENTRUST 80W	Spinosyne (5)	spinosad	12	1	50 g (pyrale et doryphore); 109 g (fausse-arpenteuse)	2 (pyrale); 3 (autres ravageurs)	112	2	
	ENTRUST SC					167 ml (pyrale et doryphore) 364 ml (fausse-arpenteuse)				4
	SUCCESS 480 SC					83 ml (pyrale et doryphore); 182 ml (fausse-arpenteuse)				
Pyrale du maïs, Punaise terne, Pentatomidées, Altises et Doryphore de la pomme de terre	SEVIN XLR	Carbamate (1A)	carbaryl	24	2	2,5 à 6,4 L	ND	121	375	
	SEVIN XLR PLUS									
Puceron et Pyrale du maïs	ORTHENE 75 SP	Organophosphaté (1B)	acéphate	24	7	749 g (puceron); 1 100 g (pyrale)	4	64	66	

Poivron – Insecticides									
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Pucerons	ACTARA® 25 WG (homologué également contre la punaise terne et la punaise marbrée)	Néonicotinoïdes (4A)	thiaméthoxame	12	1	105 g (puceron); 105 à 210 g (punaises)	2	212	33
	BELEAF 50SG	Pyridine-carboxamide (9)	flonicamide		0	120 à 160 g	3	5	10
	CYGON 480 AG	Organophosphaté (1B)	diméthoate	36	3	0,7 à 1,0 L	ND	132	92
	CYGON 480 EC						3		
	LAGON 480 E				7				
	CYGON 480		malathion	12	3	1,0 à 2,5 L	ND	144	97
	FYFANON 50 % EC					1,1 à 2,75 L			103
	PRO MALATHION 50 EC	610 à 1 345 ml	92						
	MALATHION 85 E (homologué également contre la punaise marbrée)	Dérivé d'acide tétronique (23)	spirotétramate	12	1	347 à 585 ml	1,17 L	1	115
	MOVENTO 150 OD					220 à 365 ml	730 ml		
MOVENTO 240 SC									
Pucerons et Doryphore de la pomme de terre	ACTARA 240 SC	Néonicotinoïdes (4A)	thiaméthoxame	12	ND	375 à 625 ml (traitement dans le sillon)	1	214	74
	ASSAIL 70 WP	Néonicotinoïdes (4A)	acétamipride		7	40 à 86 g (pucerons) 40 à 80 g (doryphore)	2 (doryphore) 4 (pucerons)	1	20
	ADMIRE 240		imidaclopride	24		7 à 12 ml/100 m de rang dans l'eau de transplantation 200 ml (foliaire)	1 (au sol) 2 (foliaire)	214	7
Pucerons et Vers gris	DIAZINON 50 W	Organophosphaté (1B)	diazinon	24	5	0,5 à 1,0 kg; 4 kg (vers gris)	ND	454	44
Pucerons et Fausse-arpenteuse	MALATHION 25 W	Organophosphaté (1B)	malathion	24	3	2,25 à 5,5 kg	ND	144	103
Pucerons et Tétranyques	NEUDOSAN	NA	savon (insecticide)	4	0	14 à 38 L	3	100	5
	SAFER'S	NA			5	1 partie concentré : 50 parties eau	ND	53	5

Poivron – Insecticides									
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Pucerons, Altises et Doryphore de la pomme de terre	MINECTO DUO 40 WG (homologué également contre la fausse-arpenteuse)	Néonicotinoïdes et Diamide (4A et 28)	thiaméthoxame et cyantraniliprole	12	ND	440 à 750 g (traitement réalisé lors du semis ou de la plantation)	1	389	39
Doryphore de la pomme de terre, Pucerons, Punaise terne et Punaise marbrée	CLOTHIANIDINE CLUTCH 50 WDG	Néonicotinoïdes (4A)	clothianidine	12	7	70 à 105 g (doryphore et puceron); 140 g (punaise terne); 210 g (punaise marbrée)	2	213	54
Fausse-arpenteuse, Vers gris, Ver de l'épi, Doryphore de la pomme de terre, Pyrale du maïs, Pucerons et Altises	EXIREL	Diamide (28)	cyantraniliprole	12	1	250 à 1 500 ml (consulter l'étiquette pour les doses précises par ravageur)	4 (4,5 L)	175	5
Pucerons, Vers gris, Altises et Doryphore de la pomme de terre	THIONEX 50 W	Cyclodiène chloré (2A)	endosulfan	216	27	1,1 à 2,25 kg	4,4 kg	292	552
Doryphore de la pomme de terre, Pyrale du maïs et Ver-gris noir	CORAGEN	Diamide anthranilique (28)	chlorantraniliprole	12	1	250 à 375 ml	4 (1,125 L)	91	4
Doryphore de la pomme de terre et Altises	THIONEX EC	Cyclodiène chloré (2A)	endosulfan	96	27	1,5 à 2,5 L	2	294	575
Tétranyques	OBERON	Dérivé d'acide tétronique (23)	spiromesifen	12	7	500 à 600 ml	3 (1 800 ml)	9	73
	ACRAMITE 50WS	Bifénazate (UN)	bifénazate	12	3	851 g	1	20	12
	HUILE DE PULVÉRISATION 13E	NA	huile minérale	12	ND	10 L	8	132	86
Fausse-arpenteuse	DELEGATE WG	Spinosyne (5)	spinétorame	12	1	140 à 200 g	3	100	7
	RADIANT SC					290 à 420 ml			13
Vers gris	CHLORPYRIFOS 480 EC	Organophosphaté (1B)	chlorpyrifos	24	40	1,2 à 2,4 L	1	467	216
	CITADEL 480 EC								
	LORSBAN 4E								
	NUFOS 4E								
	PYRINEX 480 EC								
	LORSBAN NT								
LORSBAN 50 W	1,125 à 2,25 kg	465	208						
							466	107	

PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DU POIVRON

Poivron – Fongicides

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) et <i>Phytophthora capsici</i>	ACROBAT ^{MD} 50 WP	Acide cinnamique (40)	diméthomorphe	12	0	450 g	5 (Mildiou); 2 (<i>P. capsici</i>)	40	13
	EVITO 480 SC * <i>P. infestans</i> seulement	Strobilurines (11)	fluoxastrobine		3	278 ml	1,11 L	8	6
	PRESIDIO (en mélange avec BRAVO contre le mildiou; en mélange avec REVUS contre <i>Phytophthora capsici</i>)	Benzamide (43)	fluopicolide		2	220 à 292 ml	ND	89	83
	WINFIELD PHOSPHITE EXTRA	Phosphonate (33)	acide phosphoreux (sels mono et dipotassiques)	4	1	5,0 à 10,0 L	5	1	5
	CONFINE EXTRA					600 ml (en bassinage uniquement)	1	15	5
	REVUS	Acide cinnamique (40)	mandipropamide	12	4	1,0 L	3	49	18
	ZAMPRO	Triazolopyrimidime et Acide cinnamique (45 et 40)	amétoctradine et diméthomorphe			1,5 L			
	BAS 650 00F	Triazolopyrimidime (45)	amétoctradine			24	30	1,75 L	6
Mildiou, Brûlure alternarienne et Anthracnose	CABRIO EG	Strobilurines (11)	pyraclostrobine	12	0	0,56 à 0,84 kg	6	74	34
	CUIVRE 53W	Substance inorganique (M)	sulfate de cuivre tribasique	48	1	4,0 kg	10	196	38
Brûlure alternarienne et Moisissure grise	CANTUS ^{MD} WDG	Anilide (7)	boscalide	12	0	175 à 315 g; 420 g (moisissure grise)	5	60	33
	FONTELIS		penthiopyrade			1,25 à 1,75 L	5,25 L	84	191

Poivron – Fongicides									
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Brûlure alternarienne et Anthracnose	INSPIRE	Triazole (3)	difénoconazole	12	0	292 à 512 ml; 512 ml (anthracnose)	2,04 L	106	58
	QUADRIS TOP	Strobilurine et Triazole (11 et 3)	azoxystrobine et difénoconazole	12	24	625 ml	3	68	158
	SWITCH 62.5 WG *anthracnose seulement	Anilinopyrimidine et Phénylpyrrole (9 et 12)	cyprodinil et fludioxonil	24	0	775 à 975 g		35	127
Tache bactérienne	COPPERCIDE WP	Substance inorganique (M)	hydrate de cuivre	48	1	2,25 à 3,25 kg	ND	132	87
	KOCIDE 101		hydroxyde de cuivre			2,25 kg	10		38
	KOCIDE 2000					2,52 kg		95	21
	KOCIDE 3000					1,47 kg		132	44
	PARASOL FL					2,3 à 3,12 L			44
	PARASOL WG					2,25 à 3,25 kg			
	KASUMIN 2L*	Antibiotique hexopyranosyl (24)	kasugamycine	12		1,2 L	3,6 L	16	60
Tache bactérienne et Moisissure grise	RHAPSODY ASO	NA	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)	4	0	1,0 à 2,0 L	ND	1	ND
Brûlure alternarienne, Moisissure grise, Blanc et Tache bactérienne	SERENADE ASO	NA	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)	4	0	4,0 à 15,0 L	ND	1	ND
	SERENADE MAX					3,0 à 6,0 kg			
Fonte des semis	CAPTAN 50 W	Phtalimide (M)	captane	60	ND	125 à 225 g par 100 m ²	ND	121	505
	CAPTAN 80 WDG			48		78 à 141 g par 100 m ²			252
		SERENADE SOIL (homologué également contre <i>Phytophthora capsici</i>)	NA	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)	4	0	2,7 à 14,0	ND	1

* Les champs dont la récolte est destinée à l'exportation aux États-Unis ne doivent pas être traités avec le KASUMIN 2L. Ce fongicide est homologué aux États-Unis, mais son usage est limité à la culture de la pomme.

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA TOMATE

Tomate – Insecticides									
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Pucerons	BELEAF 50SG	Pyridine-carboxamide (9)	flonicamide	12	0	120 à 160 g	3	5	14
	CYGON 480 AG	Organophosphaté (1B)	diméthoate	36	7	0,55 à 1,1 L	ND	132	92
	CYGON 480								
	MOVENTO 150 OD	Dérivé d'acide tétronique (23)	spirotétramate	12	1	347 à 585 ml	1,17 L	1	153
	MOVENTO 240 SC					220 à 365 ml	730 ml		
Pucerons et Vers gris	DIAZINON 50 W	Organophosphaté (1B)	diazinon	24	1	1,1 à 1,75 kg (pucerons) 4 kg (vers gris)	ND	472	78
Pucerons, Fausse-arpenteuse et Tétranyques	NEUDOSAN	NA	savon (insecticide)	4	0	14 à 38 L	ND	100	5
Pucerons et Punaise terne	ACTARA® 25 WG (homologué également contre la punaise marbrée)	Néonicotinoïdes (4A)	thiaméthoxame	12	1	105 à 210 g	2	212	65
	CYGON 480 EC	Organophosphaté (1B)	diméthoate	36	7	0,55 à 1,1 L	3	132	92
	LAGON 480 E								
Pucerons, Altises et Doryphore de la pomme de terre	MINECTO DUO 40 WG (homologué également contre les vers gris et la fausse-arpenteuse)	Diamide et Néonicotinoïdes (28 et 4A)	cyantraniliprole et thiaméthoxame	12	ND	440 à 750 g (traitement réalisé lors du semis ou de la plantation)	1	389	39
Pucerons et Doryphore de la pomme de terre	ASSAIL 70 WP	Néonicotinoïdes (4A)	acétamipride	12	7	40 à 86 g	2	1	27
Pucerons, Altises, Doryphore de la pomme de terre et Vers gris	ORTHENE 75 SP	Organophosphaté (1B)	acéphate	24	aucun (traitement dans l'eau de plantation)	900 g (pour une densité de 14 000 plants/ha)	ND	81	92

Tomate – Insecticides									
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Pucerons, Altises, Doryphore de la pomme de terre et Ver de l'épi	THIONEX EC	Cyclodiène chloré (2A)	endosulfan	48	27	1,5 à 2,5 L	2	294	767
Fausse-arpenteuse, Vers gris, Ver de l'épi, Doryphore de la pomme de terre, Pyrale du maïs, Pucerons et Altises	EXIREL	Diamide (28)	cyantraniliprole	12	1	250 à 1 500 ml (consulter l'étiquette pour les doses précises par ravageur)	4 (4,5 L)	175	6
	VOLIAM XPRESS * non homologué contre les altises, les pucerons et le doryphore	Diamide et Pyréthroïde synthétique (28 et 3)	chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	24	7	500 ml	2	191	135
Doryphore de la pomme de terre, Pucerons, Punaise terne et Punaise marbrée	CLOTHIANIDINE	Néonicotinoïdes (4A)	clothianidine	12	7	70 à 105 g (doryphore et pucerons); 140 g (punaise terne); 210 g (punaise marbrée)	2	213	72
	CLUTCH 50 WDG								
Pucerons et Tétranyques	FYFANON 50 % EC	Organophosphaté (1B)	malathion	12	3	1,5 à 2,0 L	ND	144	113
	PRO MALATHION 50 EC					1,5 à 2,25 L			121
	MALATHION 85 E (homologué également contre la punaise marbrée)					735 à 975 ml			101
	SAFER'S	NA	sels de potassium d'acides gras	4	0	1 partie concentré: 50 parties eau	ND	68	5
Pucerons, Punaise marbrée, Vers gris et Ver de l'épi	LANNATE TOSS-N-GO	Carbamate (1A)	méthomyl	12	1	270 à 540 g	2	214	177
Doryphore de pomme de terre, Punaise terne, Altises et Vers gris	MATADOR 120 EC	Pyréthroïde synthétique (3)	lambda-cyhalothrine	24	7	83 ml 83 à 125 ml (doryphore)	250 ml	100	128
Pyrale du maïs, Altises, Doryphore de la pomme de terre, Punaise terne et Pentatomidées	SEVIN XLR	Carbamate (1A)	carbaryl	24	2	1,25 à 6,4 L	ND	144	500
	SEVIN XLR PLUS								

Tomate – Insecticides											
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS		
Pyrale du maïs, Doryphore de la pomme de terre et Fausse-arpenteuse	ENTRUST 80W	Spinosyne (5)	spinosad	12	1	50 g; 109 g (fausse-arpenteuse)	2 (pyrale) 3 (autres ravageurs)	112	3		
	ENTRUST SC					167 ml; 364 ml (fausse-arpenteuse)					
	SUCCESS 480 SC					83 ml (pyrale et doryphore); 182 ml (fausse-arpenteuse)	ND				
	INTREPID 240F (homologué également contre le ver-gris noir)	Diacylhydrazine (18A)	méthoxyfénozide			0,3 à 0,6 L	2 L	92	18		
Doryphore de la pomme de terre, Fausse-arpenteuse, Pucerons et Tétranyques	MALATHION 25 W	Organophosphaté (1B)	malathion	24	3	2,25 à 5,5 kg	ND	144	117		
	MALATHION 500					1,4 à 2,0 L			113		
Doryphore de la pomme de terre	ADMIRE 240	Néonicotinoïdes (4A)	imidaclopride	24	70 (au sol) ou 7 (foliaire)	7 à 10 ml/100 m de rang (dans l'eau de plantation); 7 à 12 ml pour ADMIRE ou 200 ml (foliaire)	1 (au sol) ou 2 (foliaire)	211	8		
	ALIAS 240 SC										
	GRAPPLE										
	GRAPPLE ₂										
	CONCEPT	Pyréthroïde synthétique et Néonicotinoïdes (3 et 4A)	deltaméthrine et imidaclopride			24	7	650 ml	3	283	28
	DECIS 5 CE	Pyréthroïde synthétique (3)	deltaméthrine			12	3	100 à 150 ml		72	20
DECIS FL											
Doryphore de la pomme de terre et Altises	RIPCORD 400 EC, MAKO	Pyréthroïde synthétique (3)	cyperméthrine	12	3	85 ml	ND	211	165		
	UP-CYDE 2.5EC					140 ml					

Tomate – Insecticides

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Doryphore de la pomme de terre, Altises, Vers gris et Ver de l'épi	AMBUSH 500 EC	Pyréthroïde synthétique (3)	perméthrine	12	1	140 à 200 ml; 200 à 280 ml (ver de l'épi)	ND	214	183
	POUNCE 384 EC			24		180 à 260 ml; 260 à 365 ml (ver de l'épi)			
	PERM-UP			12	ND				
	CORAGEN (homologué également contre la pyrale du maïs et la fausse-arpenteuse) * non homologué contre les altises	Diamide (28)	chlorantraniliprole	12	1	250 à 375 ml	4 (1,125 L)	91	6
Doryphore de la pomme de terre, Altises, Punaise terne et Vers gris	BIO-ENVIRONMENTAL PERMETHRIN * non homologué contre les vers gris	Pyréthroïde synthétique (3)	perméthrine	24	1	185 ml	ND	222	277
	SILENCER 120 EC		lambda-cyhalothrine		7	83 à 125 ml	3 (250 ml)	100	128
Fausse-arpenteuse	BIOPROTEC 3P	Produits microbiens (11)	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	4	0	0,72 à 1,45 kg	ND	ND	5
	BIOPROTEC CAF					1,4 à 2,8 L			
	DIPEL 2X DF					275 à 550 g			
	DIPEL WP				ND	275 à 1 100 g			

Tomate – Insecticides									
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Fausse-arpenteuse	DELEGATE WG	Spinosyne (5)	spinétorame	12	1	140 à 200 g	3	100	9
	RADIANT SC					290 à 420 ml			17
Ver de l'épi	DIBROM®	Organophosphaté (1B)	naled	48	4	1,0 L	2	298	776
	XENTARI WG	Produits microbiens du type <i>Bt</i> (11)	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	4	0	500 à 1 000 g	ND	ND	ND
Tétranyques	OBERON	Dérivé d'acide tétronique (23)	spiromesifen	12	7	500 à 600 ml	3 (1 800 ml)	16	97
	ACRAMITE 50 WS	Bifénazate (UN)	bifénazate	12	3	851 g	1	30	16
	HUILE DE PULVÉRISATION 13E	NA	huile minérale	12	ND	10 L	8	132	115
	NEALTA	Benzoylacétonitriles (25)	cyflumetofen	12	3	1 L	2	16	ND

PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA TOMATE

Tomate – Fongicides										
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS	
Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)	ACROBAT ^{MD} 50 WP (en mélange avec un autre fongicide)	Acide cinnamique (40)	diméthomorphe	12	0	450 g	5	40	13	
	REVUS (homologué également contre la brûlure alternarienne)		mandipropamide		1	400 à 600 ml	4	15	6	
	EVITO 480 SC	Strobilurines (11)	fluoxastrobine		3	278 ml	1,11 L (3 traitements si appliqué seul; 4 traitements si appliqué en mélange)	8	9	
	PRESIDIO (en mélange avec un autre fongicide); FLUOPICOLIDE 4 SC (en mélange avec BRAVO)	Benzamide (43)	fluopicolide		2	220 à 292 ml	ND	89	109	
	TORRENT 400 SC	Cyanoimidazole (21)	cyazofamide		1	0,1 à 0,2 L	5	1	72	
	PHOSTROL	Phosphonate (33)	phosphites monobasiques et dibasiques de sodium, de potassium et d'ammonium		0	2,9 à 5,8 L	4			
	CONFINE EXTRA		acide phosphoreux (sels mono et dipotassiques)		4	1	5 à 10 L			5
	WINFIELD PHOSPHITE EXTRA									
	ZAMPRO	Triazolopyrimidime et Acide cinnamique (45 et 40)	amétoctradine et diméthomorphe		12	4	1,0 L	3	56	24
	TATTOO C	Chloronitrile et Carbamate (M et 28)	chlorothalonil et chlorhydrate de propamocarbe		48	5	2,7 L		19	662
	TATTOO (appliqué en mélange, homologué également contre la brûlure alternarienne, l'anthracnose et la tache septorienne)	Carbamate (28)	chlorhydrate de propamocarbe		12		1,5 L		9 L	9

Tomate – Fongicides									
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Mildiou et Brûlure alternarienne	CUIVRE EN VAPORISATEUR	Substance inorganique (M)	oxychlorure de cuivre	48	1	4,0 kg	10	110	157
	REASON 500 SC + DITHANE DG 75	Imidazolinone + Dithiocarbamate (11 + M)	fénamidone et mancozèbe	24	14	200 ml + 1,25 kg de DITHANE	6	8	158
	TANOS 50DF	Cyano-acétamide-oxime et Oxazolidinedione (27 et 11)	cymoxanil et famoxadone	12	3	560 à 840 g	3	17	29
Mildiou, Brûlure alternarienne, Chancre bactérien (<i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>michiganensis</i>) et Tache septorienne	KOCIDE + mancozèbe 80 %	Substance inorganique + Dithiocarbamate (M)	hydroxyde de cuivre + mancozèbe	24	1	2,25 kg + 1,75 à 2,25 kg de mancozèbe)	ND	143	441
Moucheture bactérienne (<i>Pseudomonas</i> spp.) et Tache bactérienne (<i>Xanthomonas</i> spp.)	ACTIGARD 50 WG	Benzothiadiazole (P)	acibenzolar-S-méthyle	12	14	25 g	8 (200 g)	1	17
Chancre bactérien et Tache bactérienne	KASUMIN 2L*	Antibiotique hexopyranosyl (24)	kasugamycine	12	1	1,2 L	3,6 L	16	60
Tache bactérienne	KOCIDE 101	Substance inorganique (M)	hydroxyde de cuivre	24	1	2,25 kg	10	132	101
	PARASOL WG			48					51
Tache bactérienne et Moisissure grise	REGALIA MAXX	NA	<i>Reynoutria sachalinensis</i>	12	0	0,125 à 0,25 % vol/vol	ND	1	5
Chancre bactérien et Tache septorienne	OXYCHLORURE DE CUIVRE 50	Substance inorganique (M)	oxychlorure de cuivre	48	1	4,0 kg	10	110	132
Chancre bactérien	TIVANO	Substance inorganique et non applicable (NA)	acide citrique et acide lactique	12 (ou produit sec)	ND	12 L	ND	2	ND
	LACTO-SAN								

* Les champs dont la récolte est destinée à l'exportation aux États-Unis ne doivent pas être traités avec le KASUMIN 2L. Ce fongicide est homologué aux États-Unis, mais son usage est limité à la culture de la pomme.

Tomate – Fongicides

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Anthracnose, Brûlure alternarienne et Mildiou	DITHANE DG 75	Dithiocarbamate (M)	mancozèbe	24	7	1,75 à 3,25 kg	ND	9	230
	DITHANE RAINSHIELD					1,1 à 3,25 kg			
	DITHANE M-45 (80 %)					1,8 à 5,5 L			461
	DITHANE F-45					1,75 à 3,25 kg			
	MANZATE DF					1,1 à 3,25 kg			461
	MANZATE PRO-STICK								
	PENNZOZEB 75 DF								
	PENNZOZEB 80 WP								
	ZIRAM 85W					zirame			60
	ZIRAM GRANUFLO	1,55 kg	9,25 kg	42	640				
Anthracnose, Brûlure alternarienne, Mildiou et Tache septorienne	POLYRAM DF	Dithiocarbamate (M)	métiram	24	7	2,25 kg; 3,25 kg (anthracnose et tache septorienne)	ND	9	436
	SUPRA CAPTAN 80 WDG	Phtalimide (M)	captane	48	2	2,75 à 4,25 kg		33	336
Blanc, Brûlure alternarienne, Moisissure grise et Tache bactérienne	SERENADE ASO	NA	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)	4	0	4,0 à 15,0 L	ND	1	ND
	SERENADE MAX					3,0 à 6,0 kg			
Anthracnose, Brûlure alternarienne, Mildiou, Moisissure grise et Tache septorienne	BRAVO ZN	Chloronitrile (M)	chlorothalonil	48	48	2,4 à 4,0 L; 4,8 L (moisissure grise)	ND	72	819
	BRAVO 500								
	BRAVO 720								
	ECHO 720				1	1,7 à 2,8 L; 3,3 L (moisissure grise)			
	BRAVO ULTREX					1,45 à 2,42 kg; 2,91 kg (moisissure grise)			
	BRAVO ULTREX 90 SDG					1,3 à 2,2 kg; 2,7 kg (moisissure grise)			9
	ECHO 90 DF								

Tomate – Fongicides

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Anthracnose, Brûlure alternarienne, Mildiou et Tache septorienne	CABRIO EG	Strobilurine (11)	pyraclostrobine	12	0	0,56 à 0,84 kg; 0,56 à 1,0 kg (mildiou)	6	75	47
	CAPTAN 50 W	Phtalimide (M)	captane	60	2	2,0 à 4,0 kg	ND	9	471
	CAPTAN 80 WDG			48		1,2 à 2,5 kg		121	252
	CUIVRE 53W	Substance inorganique (M)	sulfate de cuivre tribasique	48	1	4,5 kg	10	225	51
Brûlure alternarienne et Moisissure grise	CANTUS ^{MD} WDG	Carboxamides (nicotinamides) (7)	boscalide	12	0	175 à 315 g; 420 g (moisissure grise)	5	60	44
	FONTELIS	Pyrazole (7)	penthiopyrade	12	0	1,25 à 1,75 L	5,25 L	84	191
Moisissure grise	CYPROFLU	Anilinopyrimidine et Phénylpyrrole (9 et 12)	cyprodinil et fludioxonil	12	0	775 à 975 g	3	146	47
	SWITCH 62.5 WG								
Brûlure alternarienne et Tache septorienne	KOCIDE 2000	Substance inorganique (M)	hydroxyde de cuivre	24	1	2,24 kg (tache septorienne); 2,52 kg (brûlure alternarienne)	10	132	38
Anthracnose	FOLPAN 50 WP	Phtalimide (M)	folpet	48	1	4,0 kg	ND	56	1237
	FOLPAN 80 WDG					5,0 kg	6	86	884
Anthracnose et Brûlure alternarienne	INSPIRE	Triazole (3)	difénoconazole	12	0	292 à 512 ml; 512 ml (anthracnose)	2,04 L	100	77
	QUADRIS F	Strobilurine (11)	azoxystrobine	12	1	300 à 500 ml	3 (1,5 L)	52	19
Anthracnose et Tache septorienne	MAESTRO 80 DF	Phtalimide (M)	captane	48	2	2,75 à 4,25 kg	ND	33	336
Brûlure alternarienne, Chancre bactérien, Mildiou, Moucheture bactérienne, Tache bactérienne et Tache septorienne	PARASOL FL + mancozèbe (80 %)	Substance inorganique + Dithiocarbamate (M)	hydroxyde de cuivre + mancozèbe	48	7	2,3 L	10	104	275 à 488
Pourriture sclérotique	CONTANS WG	NA	<i>Coniothyrium minitans</i>	4	NA	2,0 à 6,0 kg	ND	1	5

NA : non applicable ND : Non disponible